

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

~~~~~

### SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

~~~~~

#### Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme  
Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On  
TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme  
Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

#### Délégations de vote :

- Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

~~~~~

## 20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur rapport de Monsieur David CORBIN, et sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VOTE** les subventions exceptionnelles ci-après :

**4 000 €** au Centre de Biologie et de Médecine du Sport de Pau pour la tenue de consultations hebdomadaires à Oloron Ste-Marie, en faveur des sportifs licenciés dans les clubs oloronais, en 2014 et 2015 (460 personnes accueillies par an).

**500 €** à l'association « TRAIT D'UNION » pour une aide à l'organisation des Rencontres sur le cinéma espagnol.

**7 500 €** à l'association « ART DANSE STUDIO » pour une prise en charge des frais d'aménagement de leur nouveau local d'activité.

**7 950 €** à l'association « AMICALE LAIQUE » pour l'achat d'une nouvelle structure de jeux à destination des jeunes enfants en remplacement de l'actuelle, usée et non conforme aux règles de sécurité en vigueur. Cette aide municipale vient en complément d'une aide de 9500 € de la CAF et de 1000 € de la MSA.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 13 avril 2015.

Suivent les signatures.-



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



AFFICHE LE 18/04/2015